

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 27 juin 2023 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 21 juin 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre COMBES

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 70

**Etaient présents : 52 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Philippe CAHN - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Martine GUILBAUD (suppléante) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Frédéric BUR (suppléant) - Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON

**Etaient absents ou excusés : 31**

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 18**

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Pascale ROCHAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Michel TREMORI a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Mireille QUARLIN - Patrick LEDOUX a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Christian TEULADE - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Claude BAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

**Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication -  
Mutualisation**

Rapporteur : Michel GREGOIRE

**Administration Générale**

**117-2023 Motion de soutien pour la mise en place en urgence  
d'un plan de sauvegarde de l'élevage et du pastoralisme**

Les éleveurs sont confrontés depuis plusieurs années au développement des attaques menées par les loups contre leurs troupeaux : ces attaques, qui ont connu une explosion en 2022 sur certains départements comme la Drôme ou les Hautes-Alpes, mettent en péril l'activité elle-même ; car, au-delà des pertes directes liées à la prédation, qui ont été supérieures à 1 000 bêtes en 2022, la multiplication de ces attaques crée des situations de stress permanent, bouleverse les pratiques et impose des contraintes considérables aux éleveurs. Ces éléments sont de nature à dissuader progressivement l'ensemble des éleveurs de poursuivre cette activité si des mesures fortes ne sont pas prises, au-delà des moyens existants que sont les chiens de protection et le clôturage des troupeaux.

Cette situation dramatique est directement liée à la forte augmentation de la population lupine au cours des dernières années et à sa présence observée sur un périmètre de plus en plus étendu : en l'absence de décompte précis, les estimations concernant la présence lupine varient en effet entre 1 000 et 2 000 individus, ce qui signifie que le « seuil de viabilité » des 500 loups qui était fixé comme objectif lors du Plan Loup de 2018 est très largement, et depuis plusieurs années, dépassé.

Le Gouvernement, qui est en train d'élaborer un nouveau plan d'actions pour prolonger le « Plan national d'actions 2018 / 2023 sur le loup et les activités d'élevage », ne peut rester insensible au désarroi des filières d'élevage et à leurs attentes relatives à un traitement plus concret du risque lupin. L'annonce des principales orientations du futur Plan est prévue très prochainement.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), comme d'ailleurs le Département de la Drôme, est attachée à la préservation des activités agricoles et pastorales qui contribuent à l'activité et la vie locales, à l'aménagement et à l'entretien des espaces, y compris contre le risque incendie. Celui-ci a ainsi été associé à titre expérimental à une opération d'entretien, grâce à 5 ateliers chantiers d'insertion, des clôtures électrifiées de protection contre les attaques de loups qui a concerné 15 exploitations et près de 35 km de clôtures durant l'été 2022. Le Département soutient la filière pastorale et ovine via un plan départemental ovin.

C'est dans ce constat d'URGENCE ET DE SAUVEGARDE que les élus de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale expriment la motion de soutien suivante :

- que l'Etat prenne des mesures fortes et concrètes pour réduire de manière efficace les dégâts provoqués par la prédation lupine, en simplifiant notamment les procédures de déclenchement de tirs de défense ;
- que ces mesures soient discutées sans tarder avec l'ensemble des acteurs concernés pour être intégrées au futur Plan Loup et ainsi applicables dès le 1er janvier 2024 ;
- que la perspective d'une révision de la Convention de Berne soit clairement proposée par l'Etat français à ses partenaires européens afin de lever les freins juridiques qui pourraient subsister à la mise en œuvre de cette démarche de sauvegarde de l'élevage et du pastoralisme qui sont des activités à la fois constitutives de notre patrimoine et indispensables à nos territoires et à nos populations ;
- qu'un chiffrage incontesté et reconnu de tous permette d'estimer la population lupine en France ;
- que soit mis en place un véritable statut des chiens de protection pour garantir l'exercice de leurs missions tout en protégeant juridiquement les éleveurs ;
- que soient renforcées les brigades de l'OFB et facilité l'accès à la formation des lieutenants de loupeterie.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité**

**APPROUVE** la motion de soutien pour la mise en place en urgence d'un plan de sauvegarde de l'élevage et du pastoralisme.

Transmission en préfecture le : 06/07/2023

Mise en ligne le : 07/07/2023

Ampliation à : parlementaires et sénateurs,  
Préfet et sous-préfet, AMD  
Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

Le Président

Thierry DAYRE

